



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 Juillet 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 27

Numéro  
2014/JUIL/82

Point de l'ordre du jour

6

## OBJET

**MOTION DE SOUTIEN À  
L'ACTION AMF POUR  
ALERTER SOLENNELLEMENT  
LES POUVOIRS PUBLICS  
SUR LES CONSÉQUENCES  
DE LA BAISSSE MASSIVE  
DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

## RAPPORTEUR

**M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 18/07/2014  
L'affichage en mairie le : 18/07/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 10 Juillet 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 Juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme M-P. DOSTE a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. G. ROZENKNOP  
M. P-Y. SCHANEN a donné procuration à M. E. JAECK  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme G. BAUX  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
Mme Ch. CHEVALLIER a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

### Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE lit le texte de la motion.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et

moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Ramonville Saint-Agne rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Ramonville Saint-Agne estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

### **Décision**

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré par **27 Voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, M. MASSY et par procuration Mme CHEVALLIER et Mme CABAU) :

- **SOUTIENT** les demandes de l'AMF :
  - Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
  - Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
  - Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 17/07/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC